

# |Màj 09/04| Tout savoir sur la circulation pendant les JOP 2024

13 MARS 2024



L'OTRE met à disposition sur cette page toutes les informations et les périmètres de circulation autour des sites et villages olympiques durant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 qui auront lieu principalement en Ile-de-France du 26 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre.

## Liens utiles

- [L'important, c'est d'anticiper | Anticiper les Jeux](#)
- [La carte interactive des impacts sur les routes et dans les transports à Paris et en Île-de-France](#)
- [Les périmètres autour des sites olympiques et paralympiques](#)
- [Consulter le dossier de presse complet de la Préfecture de Police](#)
- [Consulter la Foire aux questions des périmètres de sécurité pendant les jeux.](#)
- [Télécharger le document présentant les dates, lieux et horaires des épreuves](#)
- [Consulter le décret listant toutes les voies par communes et axe routier classifiées : voie olympique](#)

---

9 avril 2024

## **Levée de l'interdiction de circulation de certains véhicules de TRM durant les JOP 2024**

Le Journal Officiel a diffusé un arrêté entrant en vigueur le 8 avril 2024 et portant sur la levée de l'interdiction de circulation de certains types de véhicules de transport de marchandises. Par ailleurs, l'arrêté indique aussi que les préfets de zones de défense et de sécurité sont autorisés à octroyer des exemptions spéciales à ces interdictions.

[Pour en savoir plus](#)

---

## **3 avril 2024**

### **La préfecture de police a publié un document présentant les dates, lieux et horaires des épreuves**

Ce document présente l'ensemble des informations à savoir concernant les épreuves, les sites de non-compétition, sites d'entraînement, les zones de célébrations, les passages des flammes olympiques et paralympiques ou encore les centre de préparations aux jeux.

[Consulter le document](#)

Un décret a été publié sur le Journal Officiel, le 3 avril 2024 précisant les modalités d'application relative aux voies réservées et à la police de la circulation pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Il donne le détail des voies qui seront réservées à la circulation des véhicules des personnes accréditées par Paris 2024 et aux véhicules de secours et de sécurité, du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2024

[Consulter le décret](#)

---

## **26 mars 2024**

### **Modifications de la signalisation des voies réservées à certains véhicules pour les JOP de 2024**

Le 14 mars dernier, un arrêté publié dans le Journal Officiel a annoncé des modifications à l'expérimentation des signalisations concernant les voies et portions de voies réservées à certains véhicules lors des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Cet arrêté modifie le visuel du marquage au sol des voies réservées et affectées aux usagers de la route, les autorités en charge des services de la voirie et les forces de l'ordre.

[Consulter l'arrêté du 14 mars 2024](#)

---

## **12 mars 2024**

## **Retrouvez la synthèse des avancées de l'ensemble des Groupes de travail LUJOP (Logistique Urbaine du quotidien durant les JOP) : Anticiper les impact des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 sur le transport de marchandises en Ile de France.**

Cette synthèse des avancées de l'ensemble des Groupes de travail LUJOP comprend :

- GT 1 Règlementation et dispositifs : circulation et zones sécurisées
- GT 2 Production de messages, bonnes pratiques et supports de communication
- GT 3 Développement des services numériques LUJOP à destination des professionnels
- GT 4 Information aux collectivités métropolitaines
- GT 5 Mise en place et suivi d'expérimentations, mise en œuvre des bonnes pratiques

[Consulter le site de LUJOP](#)

[Voir la synthèse](#)

---

## **20 février 2024**

### **Restriction de circulation pour les JOP de 2024**

Le décret n° 2024-98 du 09/02/2024 modifie le linéaire des voies qui, pour les besoins de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, peuvent être réservées aux véhicules des personnes accréditées par le comité d'organisation des JOP, aux taxis, aux véhicules de transport en commun, aux véhicules destinés à favoriser le transport des personnes à mobilité réduite et aux véhicules de secours et de sécurité, afin d'assurer leur circulation dans des conditions optimales de sécurité, de fluidité et de compatibilité avec les autres usages des voies.

[Consulter le décret](#)

[Voir la signalisation spécifique](#)

---

## **14 février 2024**

### **La carte interactive des impacts sur les routes et dans les transports à Paris et en Île-de-France**

Le ministère chargé des Transports a développé une carte interactive répertoriant les impacts sur les routes et dans les transports en commun afin de vous permettre d'anticiper vos déplacements en amont, pendant et

après les Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

[Consulter la carte interactive](#)

---

## 30 janvier 2024

### **Vous êtes à la recherche d'informations et de conseils vous permettant d'anticiper vos déplacements durant la période des Jeux? ?**

Le ministère des Transports a mis en ligne le site internet [L'important, c'est d'anticiper | Anticiper les Jeux](#), le 29 janvier 2024.

Il est désormais possible d'anticiper vos déplacements en consultant les cartes interactives et les différents dispositifs d'accompagnement.

---

## 29 novembre 2023

La préfecture de Police a présenté, le 29 novembre dernier, les périmètres autour des sites olympiques et paralympiques ayant un impact sur la circulation routière pendant les Jeux 2024. Un dossier de presse complet regroupant les périmètres autour des sites (impacts sur la circulation routière, préservation des flux piétons et cyclistes), les cartes de circulation routière ou encore les grandes étapes à venir a été réalisé par la préfecture de Police.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 se tiendront principalement en Ile-de-France du 26 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre 2024.

La sécurité des personnes et des biens est l'un des principaux enjeux de cette organisation. La préfecture de Police a donc établi deux types de périmètres :

- « Organisateur » : sécurité des spectateurs avec billets et des personnes accréditées par Paris 2024 pendant la compétition ;
- « État » : sécurité des riverains et spectateurs.

Par ailleurs, la bonne gestion des flux et de la circulation tout en préservant au maximum les activités sociales, économiques et culturelles font également partie des priorités.

L'objectif commun est de limiter au maximum les impacts générés par les mesures mises en place, tout en informant en amont, et avec transparence, les riverains et acteurs concernés pour leur permettre de s'organiser.

[Les périmètres autour des sites olympiques et paralympiques](#)  
[Consulter le dossier de presse complet de la Préfecture de Police](#)

**L'OTRE participe activement aux différentes réunions de consultation et d'information organisées par le préfet de Police, le ministère des transports ou encore la Métropole du Grand Paris pour informer**

**au mieux et en temps réel ses adhérents sur la situation de la circulation routière durant ces Jeux.**